

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

.

L'an deux mil seize, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune du Porge, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jésus VEIGA, Maire.

Présents : MM. Jésus VEIGA • M. Martial ZANINETTI • Mme Martine ANDRIEUX • MM. Jean-Louis CORREIA • Alain PLESSIS • Jean BABINOT • Mme Annick CAILLOT • M. Jean-Claude MANDRON • Mme Christiane BROCHARD • MM. Jean-Pierre SEGUIN • Frédéric MOREAU • Mmes Bénédicte PITON • Sylvie LESUEUR • Sonia MEYRE • MM. Jean-Marie LABADIE • Didier DEYRES • Mme Sophie BRANA • M. Philippe PAQUIS • Mme Isabelle FORTIN.

Pouvoirs : Mme Annie FAURE → pouvoir à M. Jésus VEIGA • Mme Martine DUBERNET → pouvoir à M. Martial ZANINETTI • M. Jean-Pierre DEYRES → pouvoir à M. Jean-Pierre SEGUIN • Mme Hélène PETIT → pouvoir à M. Frédéric MOREAU.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2016.

Nombre de Conseillers en Exercice : 23.

Mme Bénédicte PITON a été désignée Secrétaire de Séance.

.

COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Le procès-verbal de la réunion du 25 mai 2016 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés.

AMENDEMENTS AU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU 7 AVRIL 2016

Mme Isabelle FORTIN remet les amendements suivants au compte rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2016 :

N° 16-021 Page 4

... M. le Maire lui répond que cela est un document de travail et que la délibération *sera faite sur un autre format.*

N° 16-036 Page 20

... Mme Martine DUBERNET lui indique que non mais elle propose le vote des subventions qui ne seront ensuite versées que lorsque les dossiers seront complets. *Mme Isabelle FORTIN trouve gênant de voter ces subventions alors qu'on ne sait pas si elles seront réellement attribuées, ou pas, et qu'il serait souhaitable de récupérer tous les documents avant de prévoir ce vote. Car on ne sait pas au final qui aura et qui n'aura pas, et si ces subventions seront réattribuées et comment...*

... Mme Isabelle FORTIN *relance le débat déjà cité l'année précédente afin de savoir comment sont estimées les sommes proposées aux associations car on constate que ce sont exactement les mêmes sommes.* M. le Maire répond que cela est basé sur l'historique et en fonction des demandes. *Sur l'habitude constate Mme Isabelle FORTIN.* M. le Maire répond que cela est fait en fonction des demandes des associations ce à quoi Mme Isabelle FORTIN constate qu'il n'est pas forcément judicieux que celui qui demande plus, ai plus. Mme Isabelle FORTIN cite le cas de l'association « Autour des Mots » qui pourrait prétendre à avoir une subvention plus importante. M. le Maire indique que cette association n'a pas déposé de dossier. *Mme Isabelle FORTIN note que ce n'est qu'un exemple dans la liste et que cela ne répond pas à la question*

« comment sont calculées les répartitions des subventions ». Cela n'est pas lié non plus aux manifestations, ouvertes à tous les Porgeais, organisées par certaines associations, sans forcément une subvention exceptionnelle liée. ...

Mme Isabelle FORTIN tient à signaler que le calcul global du tableur n'est pas correct, ni sur la première version, ni sur le rectificatif de séance.

N° 16-041 Page 26

... M. Martial ZANINETTI explique qu'il s'agit de la société PRESTIBAT, et non PRESTIMMO comme notée sur le document, et sur laquelle M. Didier DEYRES évoque la possible situation de cette société en liquidation.

Questions Diverses Page 30

... Mme Isabelle FORTIN évoque le problème de la sécurité aux abords de l'école et notamment sur le cheminement entre l'église et le parking. M. le Maire est effectivement au courant du problème. Il mettra en place une solution en intégrant plusieurs éléments, notamment l'aménagement du parking situé derrière les garages municipaux avec la création d'un accès sécurisé jusqu'à l'école par la Garenne. Mme Isabelle FORTIN demande quand est prévue cette création. M. le Maire explique que ceux-ci seront entrepris à la fin des travaux du bourg et pendant la période de vacances scolaires. Mme Isabelle FORTIN regrette que d'autres solutions plus rapides ne soient pas mises en place au vu de la dangerosité du problème et de l'absence de voies de circulations pour les familles (poteaux, interdictions, barrières, privilégier le parking en créneau à celui en épi) ...

Le Conseil Municipal n'a pas voté ces amendements (4 POUR : M. Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN ; 18 CONTRE et 1 ABSTENTION).

M. Didier DEYRES remet à M. le Maire une pièce relative à la liquidation judiciaire de la société PRESTIMMO.

M. le Maire demande à ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme. Cela est accepté à l'unanimité.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

▸ n° 16/24 du 6 juin 2016, portant passation de l'avenant n° 2 de transfert de dénomination de la société FOEHN lot n° 6, dans le cadre du marché de l'extension du restaurant scolaire ;

▸ n° 16/25 du 8 juin 2016, portant attribution d'un marché sous forme de MAPA pour la création d'une aire de camping-cars au camping municipal « La Grigne », et retenant les entreprises : SANZ TP pour un montant de 49 594,97 € HT ; SARL AIRE SERVICES pour un montant de 40 000 € HT et S.E.L.A pour un montant de 99 620,28 € HT ;

Mme Sophie BRANA demande si d'autres dépenses sont prévues. M. le Maire précise que l'ensemble correspond au prévisionnel.

▸ n° 16/26 du 13 juin 2016, portant commande de travaux pour la mise en place d'un regard de comptage avec l'entreprise SAUR, pour un montant de 4 585 € HT ;

▸ n° 16/27 du 21 juin 2016, portant passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre concernant la mise en accessibilité des sanitaires de la salle des fêtes, et retenant M. Laurent BARBAN, Architecte, pour un montant de 3 500 € HT.

N° 16-056 . BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2015

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le bilan annuel 2015 des acquisitions et cessions de la commune est retracé sous la forme d'un tableau récapitulatif ci-après, précisant la nature du bien, sa localisation, le montant, les dates des actes et la destination.

Bilan des cessions foncières

Date cession	Date délibération	Désignation et localisation du bien	Montant (€ HT)
01/12/2015	27/05/2015	Terrain nu : 1 254 m ² Lot 37a Zone Activités Économiques 33680 LE PORGE	50 160 €

Bilan des acquisitions foncières

Date acquisition	Date délibération	Désignation et localisation du bien	Montant (€ HT)	Destination
16/09/2015	02/02/2015	Terrain nu : 6 090 m ² 3 Avenue de l'Océan 33680 LE PORGE Cadastré BM n° 94 P	140 070 €	Extension groupe scolaire et équipements publics

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, avec 19 POUR, 3 ABSTENTIONS (Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN), et 1 CONTRE (M. Didier DEYRES).

PREND ACTE du bilan annuel 2015 de cessions et d'acquisitions tel que présenté ci-dessus.

M. Didier DEYRES indique qu'il est contre en cohérence avec la position qu'il a adoptée par rapport à la préemption lors de la séance en question.

M. Philippe PAQUIS demande si la destination du lot vendu n'a pas été modifiée. M. le Maire lui répond que non.

N° 16-063 . RÉPARTITION DU FDAEC POUR 2016

Les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) sont votées par le Conseil Départemental au cours de l'assemblée plénière budgétaire pour 2016. Une première répartition présentée par Mme Pascale GOT et Mr FEYDIEU Dominique, Conseillers Départementaux, a permis d'envisager l'attribution à notre commune, d'une somme de 20 552 €.

Le taux de financement du FDAEC est calculé sur le coût HT de l'opération (travaux sur équipements communaux, voirie, achats de matériels) et ne peut dépasser 80 % du coût HT de l'opération.

Ayant entendu ces explications et recherché le caractère d'éligibilité des projets en cours, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DÉCIDE de réaliser en 2016 l'opération suivante :

- réfection Route de la Jenny, Chemin de Gleysaou, Chemin du Mérot, Chemin de la Grêle estimée à 84 715 € HT.

SOLLICITE le Conseil Général pour attribuer à ce titre la totalité de la subvention prévue, soit 20 552 €.

ASSURE le financement complémentaire de la façon suivante :

- 84 715 € - 20 552 € = 64 163 €.

AUTORISE M. le Maire à lancer la procédure d'appel d'offre de l'opération envisagée et à signer tous les documents nécessaires.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget principal 2016.

N° 16-064 . RAPPORT ANNUEL 2016 ASSAINISSEMENT EXERCICE 2015

En application des articles L.2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé de présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération qui sera transmise à la préfecture avec un exemplaire du rapport.

La gestion du service assainissement a été confiée à la Lyonnaise des Eaux pour 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

• Généralités

Le résultat de l'étude Diagnostic a été présenté en 2015. Il résulte de cette étude une liste de travaux destinés à améliorer l'étanchéité du réseau. Il s'agit essentiellement de réparations de pots de branchement et au chemisage de quelques longueurs de tuyaux. Aucun désordre important n'a pour l'instant été trouvé. Une campagne de contrôle des arrivées d'eau dans les pots de branchement (en provenance des parties privatives) sera à nouveau effectuée lors des pluies d'automne. En parallèle, l'extension du réseau s'est poursuivie Avenue du Bassin d'Arcachon (4^{ème} tranche). Concernant la surveillance du réseau, 309 ml d'inspection télévisuelles ont été réalisés. En terme de curage en préventif, 1760 ml ont été effectués ainsi que 7 désobstructions sur le réseau et les branchements.

• Données sanitaires

Tous les prélèvements effectués sur les rejets de la station d'épuration, aussi bien par le fermier au titre de l'autocontrôle, que par les services départementaux, ont été conformes aux normes en vigueur.

• Données patrimoine

La longueur du réseau a évolué de 3,6 % et passe de 41 019 ml en 2014 à 42 478 ml en 2015. Cette évolution fait suite à la mise à jour du réseau suite aux travaux d'extension Avenue du Bassin d'Arcachon.

La commune possède 18 postes de refoulement, dans la partie « accessoires » du réseau. Les travaux de renouvellement ont été réalisés conformément aux obligations contractuelles : renouvellement de pompes, de postes de relevage, et renouvellement partiel de turbine de la station d'épuration. Ils ont atteint 9 965 € en 2015 sur les PR de l'Eglise et Plein Soleil, ainsi que sur la station d'épuration.

• Données techniques

Une station d'épuration traite la totalité des eaux usées rejetées dans le réseau d'assainissement collectif. Le volume est de 151 135 m³ au 31 décembre 2015, soit une baisse de 16,7 % par rapport à 2014. Le volume collecté est en similitude avec la pluviométrie locale.

Le nombre des abonnements a augmenté de 1 218 à 1 231. Le volume assujéti à l'assainissement atteint 120 053 m³ en 2015, il augmente de 12,5 % par rapport à 2014, incidences des nouvelles tranches d'assainissement et du raccordement progressif des riverains.

• Données tarifaires

Concernant les tarifs en 2016, la part du délégataire a évolué de 0,1 % pour l'abonnement et pour la consommation. Cette hausse est automatique du fait de l'indexation obligatoire des tarifs sur la base des indices classiques du contrat. La part de la collectivité a, quant à elle, évolué de 1 % pour l'abonnement et la consommation afin de financer les travaux d'extension du réseau. La redevance de l'Agence de l'Eau a évolué de 2,17 %.

La facture d'un abonné moyen, correspondant à une consommation annuelle de 120 m³, est ainsi passée de 382,04 € TTC au 1^{er} janvier 2015 à 384,71 € TTC au 1^{er} janvier 2016. Ceci représente une hausse de 0,70 %.

Il est rappelé à l'ensemble du Conseil Municipal que les documents sont à disposition de chacun et que le rapporteur est à la disposition de ceux qui souhaitent avoir plus d'informations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ADOPTE le rapport 2016 sur l'exercice 2015 résumé ci-dessus.

N° 16-065 . RAPPORT ANNUEL 2016 SERVICE ALIMENTATION EAU POTABLE EXERCICE 2015

En application des articles L.2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé de présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Ce rapport doit être présenté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération qui sera transmise à la préfecture avec un exemplaire du rapport..

La gestion du service de l'eau a été confiée à la SAUR pour 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

• Généralités

Les faits marquants de l'année 2015 regroupent :

- . En mars : travaux de réhabilitation du forage de la station de Gleyse Vieille.
- . En novembre : démarrage des travaux de réhabilitation du château d'eau : réhabilitation de la cuve, remplacement des colonnes montantes, des portes et des trappes d'accès, des vannes de sectionnement, électricité, automatismes et réfection de la peinture.
- . En décembre : Remplacement d'une canalisation sur 150 m Avenue de l'Océan suite à une casse sous chaussée neuve.
- . Travaux en cours : la mise en place d'une convention d'individualisation des compteurs d'eau de La Jenny.

• Données sanitaires

Tous les prélèvements effectués, aussi bien par le fermier au titre de l'autocontrôle, que par les services départementaux (ARS), ont été conformes aux normes en vigueur.

• Données patrimoine

La longueur du réseau atteint 68,126 km.

- . Le nombre de branchements est 45 dont 28 branchements neufs.
- . Concernant la maintenance et les tâches d'exploitation du patrimoine : plusieurs interventions en matière d'entretien essentiellement sur le forage de Gleyse Vieille, quelques réparations pour fuites sur conduits et branchements, 273 compteurs ont été renouvelés, la bache de la station de Gleyse Vieille a été nettoyée.
- . Concernant les travaux réalisés dans l'année : réhabilitation des 2 forages.

• Données techniques

L'activité hydraulique des 2 forages est quasiment identique, à noter que le forage du bourg est en forte hausse ayant pris le relais lors des travaux de réhabilitation du forage de Gleyse Vieille, ce dernier par conséquent en forte baisse. Le nombre des abonnements est de 2 371 au 31 décembre 2015, en augmentation de 2,33 % par rapport à l'année précédente, représentant 54 clients supplémentaires.

Le volume facturé est en hausse de 1,3 %, il passe de 218 176 m³ en 2014 à 220 957 m³ en 2015. La consommation par abonnement a peu évolué, elle passe de 93,27 m³ en 2014 à 92,88 m³ en 2015. L'indice linéaire de perte est de 0,82 m³ par km/jour, ce qui est excellent. Le rendement du réseau est en hausse en 2015. Il est de 91 % en 2015, très bon pour une commune.

• Données tarifaires

En 2016, il est constaté une évolution de la part du fermier de 0,18 % sur l'abonnement annuel et 0,10 % sur le tarif au m³, cette hausse est automatique du fait de l'indexation obligatoire des tarifs sur la base des indices d'actualisation du contrat. La part de la collectivité, quant à elle, évolue de 1,02 % pour l'abonnement et 0,83% sur la consommation, cette hausse devant financer une partie des travaux d'investissement. Les redevances perçues par l'Agence de l'Eau sont en augmentation de 3 %.

Globalement la facture d'un abonné moyen, correspondant à une consommation annuelle de 120 m³, est ainsi passée de 168,70 € TTC au 1^{er} janvier 2015 à 170,95 € TTC au 1^{er} janvier 2016. Ceci représente une évolution de 1,33 % par rapport à 2015.

Il est rappelé à l'ensemble du Conseil Municipal que les documents sont à disposition de chacun et que le rapporteur est à la disposition de ceux qui souhaitent avoir plus d'informations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ADOPTE le rapport 2016 sur l'exercice 2015 résumé ci-dessus.

M. Philippe PAQUIS souhaite des explications sur la récente rupture du réseau d'eau. M. Alain PLESSIS donne des informations sur l'incident. Son origine n'est pas identifiée, peut-être des vibrations dans le sol, liées aux travaux de la piste cyclable.

N° 16-066 . APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 GrDF EXERCICE 2015

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le contrat de concession établi le 4 mars 2001 pour une durée de 30 ans ;

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal du contenu de ce rapport. En 2015, GrDF a investi 18 503 € dans le développement et la sécurité des ouvrages. Les chiffres clés pour l'année 2015 sont les suivants :

- . Longueur du réseau gaz : 23 939 mètres soit 29 mètres de plus par rapport à 2014 ;
- . Age moyen du réseau concédé : 11 ans ;
- . Valeur brute du patrimoine concédé : 1 215 460 € ;
- . Nombre de clients gaz : 248 soit 4 clients de plus par rapport à 2014 ;
- . Quantités acheminées : 3 390 MWh contre 3 110 MWh en 2014 ;
- . Redevance de concession versée en 2015 : 1845,93 €.
- . Redevance d'Occupation du Domaine Public versée en 2015 : 715 €.

Concernant la rubrique Qualité de la distribution, GrDF a recensé 4 appels dont 2 pour fuite de gaz et 4 incidents, contre 2 en 2014.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DÉCIDE d'approuver le compte-rendu annuel de concession 2016 sur l'exercice 2015 établi avec GrDF.

N° 16-067 . COMPLÉMENTS DES TARIFS 2016 AU CAMPING MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses chapitres L 2221.1 et R 2221.1 et suivants, traitant des régies autonomes financières des services publics à caractère industriel et commercial ;

Vu l'avis favorable émis par le conseil d'exploitation de la régie du camping municipal en sa séance du 23 juin 2016 concernant les compléments de tarifs suivants pour l'année 2016 ;

Tarifs spécial Field-Trial du 07 au 11 octobre 2016 (tarif similaire quel que soit le modèle de mobil-home) :

- . 1 à 2 nuits : 55 € TTC
- . 3 nuits : 80 € TTC

Tarif convention emplacements UCPA avec Camping la Grigne Saison 2016 :

- . Effectif de 80 à 96 stagiaires par semaine du 19/06 au 28/08
- . Tarif forfaitaire : 24 400 € TTC

Tarifs nouvelle zone accueil camping-car zone annexée au camping ouverte du 1^{er} mars au 30 novembre :

- . Stationnement 24 heures : 8 € TTC

- . Supplément électricité : 4 € TTC
- . Supplément eau : 2 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

VOTE les tarifs ci-dessus pour la saison 2016.

Les recettes prévisionnelles seront inscrites sur le Budget Camping 2016.

Mme Sophie BRANA demande pourquoi l'UCPA bénéficie de tarifs avantageux. M. Jean-Pierre SEGUIN indique que c'est un groupe qui revient régulièrement, très bien encadré et qu'il n'y a aucun problème avec eux. M. Jean-Marie LABADIE ajoute que c'est l'ONF qui les a amenés il y a vingt ans. L'UCPA est un organisme facile à gérer. Mme Sophie BRANA pense que le tarif n'est pas suffisant, il pourrait augmenter. M. Jean-Marie LABADIE indique qu'il s'agit d'une association française qui génère de l'emploi. M. Jean-Pierre SEGUIN ajoute que la zone qu'ils occupent n'est pas une zone très demandée, elle est dans une cuvette sans aménagements spéciaux.

Mme Sophie BRANA souhaite des précisions sur la gestion des camping-cars par rapport à l'aire spécifique qui sera mise en place. M. Jean-Marie LABADIE ajoute qu'à partir du moment où il existe une aire dédiée, la municipalité peut ne pas accepter les camping-cars sur toute la commune. Considérant l'investissement important réalisé, Mme Sophie BRANA demande si cela sera appliqué. M. Jean-Claude MANDRON lui confirme que le sujet a été abordé et que le futur arrêté municipal d'interdiction est en cours de rédaction. M. Martial ZANINETTI ajoute que cela fait partie de la stratégie du nouveau Plan-Plage dont il rappelle les principes adoptés pour l'accueil des camping-cars.

N° 16-068 . CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS SUPPLÉMENTAIRES AU CAMPING MUNICIPAL SAISON 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre 2 « administration et services communaux », titre 2 « services communaux », chapitre 1 « régies municipales » et notamment ses articles R 2221.28 et R 221.72 relatifs aux conditions affectant le recrutement du personnel des régies dotées de la seule autonomie financière ;

Vu sa délibération du 30 mars 2006 instaurant la régie municipale pour l'exploitation directe du service public à caractère commercial du camping municipal « La Grigne », ainsi que le règlement intérieur qui y est annexé ;

Considérant que le personnel est soumis à un statut de droit privé en raison du caractère commercial du service ;

Prise en considération la convention collective de l'Hôtellerie de Plein Air identifiée sous le numéro 3271 et les divers avenants qui s'y rattachent ;

Sur avis favorable du conseil d'exploitation de la régie formulé en sa séance du 23 juin 2016 qui propose les profils d'emploi, les effectifs nécessaires pour la saison 2016 et les modalités de recrutement ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DÉCIDE de créer les emplois supplémentaires suivants, à caractère saisonnier pour la saison 2016, au camping municipal :

Hommes et femmes toutes mains. Ménage. Entretien

Définition de l'emploi : ils ou elles seront affectés à l'entretien des sanitaires, des mobil-homes ainsi qu'à toutes tâches d'entretien général du camping.

Nombre de postes :

- . Pour le ménage : 2

Postes du 17 au 30 octobre 2016

. Pour l'entretien du site et de la nouvelle zone camping-car (papiers poubelles) : 1

Poste du 11 juillet au 31 août à 24 heures hebdomadaires.

Conditions particulières pour l'ensemble de ces emplois

Possibilité d'hébergement sur place avec gratuité de l'emplacement et des installations sanitaires mises à disposition (tout accompagnant paiera naturellement tarif plein et sera soumis à l'autorisation de la direction).

CHARGE M. le Maire de procéder au recrutement des agents selon les dispositions prévues sur la convention collective nationale de l'Hôtellerie de Plein Air et ses mises à jour successives et de signer les contrats à intervenir.

Les crédits correspondant aux salaires et charges sociales sont inscrits au budget 2016 « Régie SPIC Camping ».

N° 16-069 . GRATIFICATIONS DE STAGE

Vu la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ;

Vu le décret n° 2006-757 du 29 juin 2006 portant application de l'article 10 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ;

Vu le décret n° 2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie formulé en sa séance du 23 juin 2016 ;

Suite au stage (dans l'accueil, réception des clients, prises de réservations) effectué par Mlle Manon SAENZ du 9 mai au 19 juin 2016 et de M. Mathieu VIAULT du 30 mai au 10 juillet 2016.

Considérant que suite au stage (dans l'accueil, réception des clients, prises de réservations), Mlle Manon SAENZ et M. Mathieu VIAULT ont donné entière satisfaction ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DÉCIDE d'attribuer une gratification de stage de 200 € à chacun des stagiaires ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Camping de l'exercice 2016.

N° 16-070 . ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'OFFICE DE TOURISME

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 15-081 du 9 juin 2015 adoptant la convention entre la commune et l'Office du Tourisme, et ladite convention signée le 12 juin 2015 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration de l'ÉPIC Office de Tourisme en date du 9 février 2016 adoptant le projet de budget 2016 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 16-034 du 7 avril 2016 votant le budget principal 2016 ;

M. le Maire indique que conformément au budget 2016 de l'ÉPIC Office de Tourisme et au vote du budget principal 2016, son fonctionnement nécessite une subvention de 68 540 €, correspondant aux prévisions du montant de la taxe de séjour.

Cette subvention fera l'objet de 2 versements :

. 1^{er} semestre 2016 : 30 000 €

. 2^{ème} semestre 2016 : 38 540 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, avec 19 POUR et 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN),

VOTE le versement de la subvention de fonctionnement à l'ÉPIC Office de Tourisme d'un montant de 68 540 € en deux parties telle que présentée ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016.

M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN notent une différence avec le montant de la subvention établie dans le budget communal. M. le Maire le confirme et indique que cela sera rectifié dans une décision modificative très prochainement.

M. le Maire indique que les cinq délibérations concernant l'Office de Tourisme sont retirées de l'ordre du jour, ainsi que celle relative au régime d'astreinte technique. Sur ce point, il explique que cela fait suite à l'absence de quorum de la Commission Technique Paritaire du 29 juin au Centre de Gestion Départemental.

M. Philippe PAQUIS demande sur quels domaines ils interviendront et si c'est du personnel communal. M. le Maire précise que tous les domaines sont concernés et qu'il s'agit de personnel communal.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Sophie BRANA demande si des réponses aux dossiers de subventions pour le Club House Football ont été reçues. M. le Maire et Mme Bénédicte PITON lui indiquent que c'est favorable mais qu'ils n'ont pas encore d'écrits officiels.

Mme Sophie BRANA demande si des parkings vélo ont été suffisamment prévus sur le Gressier au vu de la nouvelle piste cyclable. M. le Maire répond par l'affirmative.

M. Philippe PAQUIS souhaite des informations sur le projet de l'école présenté en Conseil d'École. Mme Martine ANDRIEUX indique qu'il n'a pas été présenté de projet au Conseil d'École. Les représentants des parents d'élèves ont travaillé sur les besoins, donc pas de projet pour l'instant. M. Philippe PAQUIS demande pourquoi il avait été présenté un projet avec le cabinet MÉTAPHORE il y a quelques temps. Mme Martine ANDRIEUX précise que le contexte a évolué en parallèle avec le PLU et qu'il est nécessaire de le revoir.

M. Jean-Marie LABADIE évoque les délais de la procédure administrative sur la fusion des intercommunalités et souhaite savoir ce qui se passe pour la commune. M. le Maire indique que pour la Médullienne rien ne change et qu'ils ne sont donc pas tenus de répondre. Il ajoute qu'il a des appels du pied des autres intercommunalités, celle du Nord et du Littoral notamment. M. Jean-Marie LABADIE s'interroge sur le ticket d'entrée par rapport au ticket de sortie, est-ce que la commune aura le choix ? Est-ce le moment ? Il considère qu'il faut prendre en compte la logique du territoire. M. Martial ZANINETTI rappelle que la Médullienne s'est positionnée pour un rapprochement avec Médoc-Estuaire en 2025. Les élus du Porge, à l'exception de M. Philippe PAQUIS qui a voté POUR, se sont ABSTENUS au vu de cette délibération. M. Philippe PAQUIS dit que ce n'est pas exact, il n'a pas voté POUR. M. Martial ZANINETTI indique qu'il suffit de se reporter à la délibération. M. Jean-Marie LABADIE évoque le territoire du PNR comme support à l'intercommunalité. M. le Maire en est d'accord.

M. le Maire lève la séance.

NUMÉROTATION DÉLIBÉRATIONS

N° 16-056	Bilan des acquisitions et cessions au titre de l'année 2015
N° 16-063	Répartition du FDAEC pour 2016
N° 16-064	Rapport annuel 2016 assainissement exercice 2015
N° 16-065	Rapport annuel 2016 service alimentation eau potable exercice 2015
N° 16-066	Approbation du rapport annuel 2016 GrDF exercice 2015
N° 16-067	Compléments des tarifs 2016 au camping municipal
N° 16-068	Création d'emplois saisonniers supplémentaires au camping municipal saison 2016
N° 16-069	Gratifications de stage
N° 16-070	Attribution et versement d'une subvention à l'office de tourisme

SIGNATURES DU COMPTE-RENDU PAR LES ÉLUS

Prénom . Nom	Présence	Pouvoir	Signature
Jésus VEIGA	X		
Martial ZANINETTI	X		
Martine ANDRIEUX	X		
Jean-Louis CORREIA	X		
Annie FAURE	-	Jésus VEIGA	
Alain PLESSIS	X		
Martine DUBERNET	-	Martial ZANINETTI	
Jean BABINOT	X		

Jean-Pierre DEYRES	-	Jean-Pierre SEGUIN	
Annick CAILLOT	X		
Jean-Claude MANDRON	X		
Christiane BROCHARD	X		
Jean-Pierre SEGUIN	X		
Frédéric MOREAU	X		
Bénédicte PITON	X		
Sylvie LESUEUR	X		
Sonia MEYRE	X		
Hélène PETIT	-	Frédéric MOREAU	
Jean-Marie LABADIE	X		
Didier DEYRES	X		
Sophie BRANA	X		
Philippe PAQUIS	X		
Isabelle FORTIN	X		